NOVEMBRE 2026

LA GARANTIE NETTE DE RÉMUNÉRATION

C'EST QUOI ?



SNCF VOYAGEURS

Dans le cadre d'un transfert de contrat de travail (passage en société dédiée SNCF Voyageurs ou autre entreprise ferroviaire à la suite de l'attribution d'un lot TER), la loi prévoit une Garantie Nette de Rémunération.

Par garantie nette, il faut comprendre une rémunération nette de cotisations sociales équivalente, après douze mois d'exploitation dans la nouvelle entité, au cumul des nets des douze mois précédant le transfert. Simple sur le papier, mais complexe et technique en pratique.

« Le salaire net résulte donc de plusieurs calculs successifs, et non d'une simple conversion du brut. À partir du salaire brut, les différentes cotisations salariales sont calculées selon leur propre assiette et leur propre taux, puis déduites pour déterminer le montant net. »

Pourquoi cette évolution ?

- **Le piège :** L'ancienne méthode reposait sur un taux annuel moyen individuel calculé à partir de tous les éléments perçus sur l'exercice de référence.
- **Les conséquences :** Des effets biaisés et des écarts non représentatifs du niveau habituel de cotisations, créant des effets soit défavorables, soit artificiellement favorables selon les salariés.

La nouvelle méthode vise à neutraliser l'impact de ces éléments exceptionnels pour refléter fidèlement les cotisations applicables à la rémunération habituelle, en accord avec l'objectif légal du maintien du net. De cette façon et pour une assiette de rémunération totale équivalente avant et après transfert, l'indemnité différentielle nette sera la plus complète et précise possible.

Contactez-nous sur **federation@unsa-ferroviaire.org**

Comment fonctionne le nouveau calcul ?

Processus en trois grandes étapes pour fiabiliser le net garanti :

1. **Reconstitution mensuelle :** Recensement mois par mois des bruts et des cotisations des feuilles de paie individuelles, en intégrant les évolutions de carrière et en neutralisant les rattrapages de périodes antérieures.
2. **Recalcul des cotisations hors éléments exceptionnels :** Association à chaque mois des assiettes, des taux et des paramètres réglementaires applicables (notamment les évolutions du PASS* et du PMSS* en cours d'année) pour recalculer chaque cotisation de manière isolée et ainsi dégager un salaire net de cotisation le plus fidèle possible.
3. **Valorisation des écarts annuels :** Consolidation des résultats mensuels à l'échelle de l'année pour mesurer l'impact réel des corrections de cotisations sur le net garanti avant la prise en compte des absences.

() PASS : plafond annuel sécurité sociale*
() PMSS : plafond mensuel sécurité sociale*



LA POSITION DE L'UNSA-FERROVIAIRE : CLARTÉ, CONSTANCE ET REFUS DU DUMPING SOCIAL

Notre combat contre la fragmentation du TER !

L'UNSA-Ferroviaire l'affirme haut et fort : nous sommes et restons fermement opposés à l'ouverture à la concurrence et à la fragmentation du TER en lots soumis à appels d'offres. Cette politique fragilise le service public ferroviaire.

Face aux transferts de contrats de travail imposés aux salariés lors de l'attribution de ces lots, notre ligne n'a jamais varié : **protéger chaque agent sans ambiguïté**. Accords protecteurs vs Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) : l'UNSA n'a jamais varié !

Alors qu'aujourd'hui les garanties sont encadrées par une simple Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) de juin 2023 — dont le contenu est nettement moins avantageux pour les salariés transférés —, l'Histoire retiendra la constance de l'UNSA-Ferroviaire :

- **Signataire par deux fois :** L'UNSA a pris ses responsabilités en signant à deux reprises des accords de haut niveau visant à limiter au maximum le dumping social et à bétonner les garanties collectives,
- **Seule contre tous au départ :** Lors de la première signature, l'UNSA était seule à porter cette exigence de protection sociale face à la direction,
- **Le barrage des 50 % :** Rejointe plus tard par une autre organisation syndicale, la barre fatidique des 50 % de représentativité n'a malheureusement pas pu être atteinte pour valider un accord de haut niveau. C'est ce blocage qui a permis à la direction d'imposer unilatéralement sa DUE, privant les agents d'un véritable bouclier conventionnel négocié.

NOTRE PRÉCÉDENTE COMMUNICATION

L'UNSA-FERROVIAIRE EXIGE LA TRANSPARENCE TOTALE ET RESTE EN PREMIÈRE LIGNE

Au-delà de la complexité mathématique présentée ce jour par la direction, l'UNSA-Ferroviaire s'interroge sur l'opacité qui pèse sur le contrôle réel des calculs.

Comment un agent lambda pourra-t-il vérifier son salaire net garanti et le montant exact de son indemnité différentielle nette ? La direction pourra-t-elle fournir un outil de simulation simple et transparent ?



Autre sujet de préoccupation pour l'UNSA : l'application de la garantie nette en cas de **changement de catégorie d'emploi** lors d'un transfert, la direction s'est montrée particulièrement embarrassée. L'UNSA craint d'ores et déjà une interprétation restrictive de la loi.

Nos revendications et le calendrier à venir !

Pour l'UNSA, il n'est pas question de signer un chèque en blanc.
Nous portons haut et fort nos exigences :

- **Un salaire clair, lisible et un droit de contrôle effectif** pour chaque agent transféré.
- **Le respect intégral** des garanties sociales sans contournement en cas d'évolution de catégorie professionnelle.

LE PROCHAIN GROUPE DE TRAVAIL DU 27 NOVEMBRE SERA CAPITAL

IL AURA POUR OBJECTIF DE DÉFINIR PRÉCISÉMENT LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA RÉMUNÉRATION NETTE PRIS EN COMPTE DANS CETTE GARANTIE. L'UNSA Y SERA D'UNE VIGILANCE ABSOLUE POUR DÉFENDRE CHAQUE CENTIME DE VOTRE RÉMUNÉRATION !



BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

› Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*				
CLASSE				
CP*		CDI		CDD
ALTERNANT				
ENTREPRISE PRIVÉE				
EMPLOI TYPE				
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE				
ÉTABLISSEMENT				
TÉLÉPHONE				

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

› **Je donne mon consentement** pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet *« suppression compte »*.

› **Conformément à la loi informatique et libertés** du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à **dpo@unsa-ferroviaire.org**

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

UNSA-FERROVIAIRE

*SI AGENT SNCF

© UNSA-FERROVIAIRE ● V25 ● CRÉDITS PHOTO FLATICON & FREEPIK ● NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE